

■ **Fondation de Prévoyance en faveur du personnel de Prochimie Avenches SA**, à Avenches, CH-550-0171905-7 (FOSC du 30.12.2003, p. 25). Statuts modifiés le 10 novembre 1992 (décision du Département de l'intérieur et de la santé publique du canton de Vaud). Nouveau but: la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, en faveur du personnel de la fondatrice, et d'éventuelles sociétés soeur, ainsi que de leurs conjoints et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de décès. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales de la LPP.

Journal no 6794 du 20.06.2006
(03435120 / CH-550.0.171.905-7)